

COMPTE RENDU du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO du jeudi 3 juin 2010

L'an deux mille neuf, le 3 juin 2010 à 17.30 heures, les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par Loïc RAOULT, le Président en date du 27 mai 2010

ETAIENT PRESENTS :

BINIC : Christian URVOY, Marie Françoise LE LEPVRIER, Philippe GUEGAN, Frédéric BERROD
ETABLES SUR MER : Marcel PINCEMIN, Jacques DUMORTIER, Hervé THORAVAL, Gilbert BERTRAND
LANTIC : Hugues LESAGE, Christian LE MAITRE, Nicolas HEURTEL
PLOURHAN : Loïc RAOULT, Philippe VIRTHE, André SALAUN
SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Dominique BLANC, Mariannick KERVOELEN, Mathieu TANON, Georges BREZELLEC
TREVENEUC : Louis GAUFFENY

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Isabelle QUERE par Dominique BLANC, Martine POIGNONNEC par Mathieu TANON
TREVENEUC : Daniel NORMAND par Louis GAUFFENY

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

BINIC : Jessica APPERCE, Anne LE ROY

SECRETAIRE DE SEANCE : Louis GAUFFENY

Assistaient également à la séance : Christophe THEZE, directeur, Anne CHATTON secrétaire

DELIBERATION N° 2010-067

Agence Locale de l'Energie

Le syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc étudie depuis plus d'un an la possibilité de mettre en œuvre une **Agence Locale de l'Energie**.

Les nombreuses réunions de travail qui ont eu lieu ont permis d'aboutir à un accord sur la création d'une agence sur l'ensemble du territoire du Pays sous forme associative, avec les trois missions habituelles d'une telle structure :

- l'Espace Info Energie (EIE)
- le Conseil en Energie Partagé (CEP)
- les actions collectives en matière d'énergie (plan climat territorial par exemple)

Le Comité Syndical du Pays de Saint-Brieuc a validé, lors de sa séance du 26 mars dernier, le principe de création de l'ALE dont la Communauté d'Agglomération et les communautés de communes seraient les membres fondateurs.

Cette association dont l'assemblée Générale constitutive pourrait être envisagée au mois de juin 2010, comprendrait également :

- des membres de droit : Ademe, conseil régional et général, les chambres consulaires, le SDE et la Pays de Saint-Brieuc.
- Des membres associés : les communes, les bailleurs sociaux, les organismes publics ou privés, les experts et les particuliers qui manifestent un intérêt pour la maîtrise de l'énergie et l'environnement.

Pour information, la mission de Conseil en Energie Partagé (CEP) relève du domaine de la concurrence. De ce fait, pour qu'une communauté de communes ou une commune puissent bénéficier du concours de l'agence, il est indispensable qu'elle soit adhérente de l'association.

Rappel : Agence locale de l'énergie

Public visé

Les collectivités locales
Les particuliers

Missions principales

Informier le grand public : espace info énergie et animation

Assister les collectivités locales : le conseil en énergie partagé (CEP)

Mettre en œuvre la politique territoriale sur l'énergie : montage d'actions locales

Gouvernance

Une assemblée générale

Un conseil d'administration

Ressources humaines

6 personnes pour 5 équivalents temps plein

Vu l'avis favorable du bureau du 27 avril 2010

DISCUSSION

Hugues LESAGE souhaite savoir si les communes + la CDC doivent cotiser obligatoirement pour bénéficier des services de l'ALE.

Roger ROUILLE, élu du Pays de SAINT BRIEUC, explique qu'effectivement les deux doivent adhérer et cotiser pour bénéficier des services de l'ALE. Cela permet donc aux collectivités comme aux particuliers de bénéficier de conseil énergétique neutre et objectif.

Frédéric BERROD demande si c'est un guichet unique regroupant toutes les demandes faites en la matière.

Roger ROUILLE précise que tout est regroupé, les infos sur les subventions avec l'espace info énergie ainsi que la préparation des dossiers de demande d'aides.

Mathieu TANON souhaite savoir si l'action de l'ALE est en concurrence avec le privé.

Roger ROUILLE précise que leur action ne rentre pas dans le domaine concurrentiel et qu'il souhaite rester dans la neutralité

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

- Approuve l'adhésion de la communauté de communes au sein de l'association de l'agence locale de l'énergie (ci-joint statut)

- Autorise le Président à signer tout document afférent à cette décision.

- Désigne Monsieur Gilbert BERTRAND et Monsieur Daniel NORMAND comme représentants de la communauté Sud Goëlo dont un au sein du conseil d'administration.

----- DELIBERATION N° 2010-068

Acquisition de terrains sur le Parc d'activités du Devant de la Lande

La Communauté de communes a commencé la commercialisation des terrains du Parc d'activités du Devant de Lande sur la commune de LANTIC. A ce jour, certaines parcelles appartiennent encore à la commune de LANTIC et sont comprises pour partie dans le périmètre de l'extension du PAE.

Afin de finaliser les démarches administratives, la CDC se doit d'être propriétaire de l'intégralité des terrains.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- parcelle cadastrée section C N° 1293 d'une contenance totale de 53 a 28 ca, devant faire l'objet d'une vente au profit de la Communauté SUD GOELO et nouvellement découpée :

* N° 1346 pour 30 a 78 ca

* N° 1347 pour 62 ca

* N° 1348 pour 5 a 23 ca

- parcelle cadastrée section C N° 1291 d'une contenance totale de 49 a 33 ca devant faire l'objet d'une vente au profit de la Communauté SUD GOELO et nouvellement découpée :
* N° 1249 pour 20 ca.

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire :

- Approuve l'acquisition de ces dernières parcelles cadastrées C 1293 anciennement et nouvellement numérotée N°1346 (30a78ca), 1347 (62ca) et 1348 (5a 23ca) pour une superficie totale de 3 683 m² et C 1291 (20a) anciennement et nouvellement numérotée N°1249 pour une superficie de 20m²
- Approuve l'acquisition de ces terrains à un prix de 2.50€/m²
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

DELIBERATION N° 2010-069

Les Tarifs de la piscine

Ci-joint en annexe la proposition de tarifs

Vu l'avis favorable du bureau du 25 mai 2010

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Approuve les tarifs de 2010 de la piscine

DELIBERATION N° 2010-070

E-MEGALIS

Le syndicat mixte de coopération territoriale « e-mégalis » Bretagne, crée en 1999, a notamment pour objet, aux termes de ses statuts, de procéder à des achats groupés de matériels, de logiciels ou de services liés à son activité pour les mettre à disposition des organismes éligibles et d'une façon générale réaliser toute activité liée au savoir faire du syndicat mixte et à l'évolution des technologies de l'information au traitement des données et de la communication.

Ainsi, il est en capacité de proposer à l'ensemble de ses membres ou à des organismes publics, au travers d'une plateforme réglementaire d'administration électronique, des services mutualisés.

Les services proposés par e mégalis sont :

- l'accès aux marchés publics en ligne
- l'accès à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et des pièces au comptable
- fourniture de certificats numériques

A noter qu'il faut distinguer l'adhésion au syndicat mixte (devenir membre) et l'accès aux services e-mégalis et ceci surtout sur le point de vue des conditions financières requises.

A) Devenir membre

Pour adhérer, la communauté de communes devra verser une subvention de fonctionnement annuelle fixée à 1 100 € (collectivité de moins de 20 000 habitants).

A noter que les communes membres de la communauté de communes, ainsi que les syndicats intégrer dans le périmètre de la CdC pourront bénéficier des services proposés par e-mégalis sans obligation d'adhérer au dit syndicat.

B) devenir utilisateur

Pour accéder aux services de la plateforme e-mégalis, la communauté de communes versera une contribution annuelle individuelle ou mutualisée en fonction des services.

1) accès aux marchés publics en ligne

Accessible depuis le 15 janvier 2007 la plateforme permet déjà à l'ensemble des acheteurs bretons de déposer leurs marchés publics afin de :

- remplir l'obligation légale de dématérialisation des marchés publics
- mutualiser les coûts et réaliser de véritables économies d'échelle
- faciliter les achats des collectivités et optimiser les réponses aux appels d'offres.

Contribution mutualisée : 560 € HT par an

Dans le cas où la communauté de communes décide de contribuer les communes membres pourront accéder gratuitement à ce service.

2) accès à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et des pièces au comptable

Accessible sur la plateforme ce service permet d'envoyer :

- des actes administratifs aux services de la préfecture
- Les pièces comptables en trésorerie

Contribution individuelle :

<= 2 000 hab	40 €
2 001 à 3 500 hab	60 €
3 500 à 5 000 hab	80 €
10 001 à 20 000 hab	120 €

3) certificat numérique

Seules les collectivités et établissement ayant souscrit au service des marchés publics en ligne ou à la télétransmission des actes peuvent commander un certificat.

Contribution individuelle :

Support de clé USB, validité de 2 ans, pour 80 € HT par unité.

Vu l'avis favorable du bureau du 25 mai 2010

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

- Approuve l'adhésion au syndicat mixte pour un coût annuel de 1 100 €
- Décide de contribuer pour l'accès :
 - aux marchés publics en ligne
 - à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et des pièces au comptable.
 - au certificat
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

DELIBERATION N° 2010-071

Logiciel Assainissement non collectif

Grâce à une base de données des habitations dotées d'un assainissement non collectif, le logiciel d'assainissement non collectif permet de gérer les diagnostics de l'existant, les contrôles du neuf et les réhabilitations.

L'intégralité des dossiers y sera enregistrée avec possibilité de réaliser du publipostage, d'éditer les rapports de visite, les courriers pour la prise de rendez vous dans le cadre du contrôle de bon fonctionnement par exemple, des exports statistiques sont également possibles pour aider à la rédaction du rapport annuel...

Quatre demandes ont été adressées à des distributeurs de logiciel.

Seuls deux ont répondu et se sont déplacés pour une démonstration auprès de nos services.

Vu l'avis du bureau en date du 25 mai 2010

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

- Approuve l'acquisition du logiciel VISIOANC, distribué par le bureau d'études MESOTECH pour un montant total de 3 780.00 €HT soit 4 520.88€ TTC comprenant une licence à 1 900.00€ HT, une formation à distance à hauteur de 440.00€, un module de création de fichiers RolMre, un module facturation, l'option d'intégration des données cadastrales par commune pour 40€ par commune soit 240€, l'option d'intégration des bases au format MBD pour 1 200.00€HT.
- Accepte la validation d'une maintenance annuelle d'un montant de 635.00€ HT par an
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

DELIBERATION N° 2010-072

Association Mélodie « les clés pour la vie »

Les organisateurs de la fête de la Morue ont sollicité la présence de cette association pour qu'elle intervienne afin de parler de la sécurité routière, et pour les personnes intéressées, les soumettre au dépistage de l'alcoolémie par l'air expiré ou leur remettre un alcootest afin que chacun d'eux, conducteur responsable, s'auto contrôle.

Aussi, l'association sollicite la communauté de communes pour une aide à l'acquisition d'alcootest. Pour information, le coût de 900 appareils est de 750 €.

Les membres du bureau émettent un avis favorable pour une subvention d'un montant de 300 €.

Considérant l'avis favorable du bureau du 11 mai 2010

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité,

Le Conseil communautaire:

- Accepte le versement d'une subvention d'un montant de 300 €.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

DELIBERATION N° 2010-074

Chaudière bois piscine

Le prix du gaz de la piscine a augmenté de 56% depuis 2004 passant de 0.0275 €/kWh à 0.0464 €/kWh. Souhaitant ne plus être aussi dépendant de cette énergie pour cet équipement, la communauté a commandé une étude en 2007 au bureau d'études Exoceth pour connaître les possibilités de mise en place d'une chaudière bois.

Cette étude actualisée en 2009 et 2010 fait apparaître que la mise en place d'un tel équipement permettrait un retour sur investissement sur 10 ans. Cependant au delà de l'aspect économique il est noté que ce projet comporte une dimension environnementale importante par le biais d'utilisation d'énergie renouvelable. De plus il est rappelé que le développement de la filière bois induit une création de richesse locale en terme d'emploi.

Aussi, si la CDC accepte l'implantation d'une chaudière bois pour la piscine, il est nécessaire de lancer toutes les démarches cette année afin de bénéficier des subventions allouées pour ces projets.

Vu l'avis favorable du bureau du 25 mai 2010

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Autorise le Président à solliciter l'ADEME, et le CG 22, dans le cadre du dispositif « Plan Bois Energie Bretagne » pour une subvention,
- Accepte de lancer une consultation pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place d'une chaudière bois à la piscine Goelys.

DELIBERATION N° 2010-075
Gratuité des cartes de balades et randonnées en Sud Goëlo

En septembre 2008, le Conseil Communautaire a voté la réalisation d'une carte des balades & randonnées en Sud Goëlo.

Le principe de ce document était de reprendre les sentiers existants sur les 6 communes du territoire. Ainsi, en collaboration avec les Offices de tourisme, les bénévoles et les associations de randonnée, nous avons recensé les sentiers existants. Tous les sentiers recensés ont été parcourus et diagnostiqués par une stagiaire accompagnée de bénévoles. Pour information, à ce jour, la majorité des sentiers n'est pas balisée et peu entretenue à l'exception des sentiers de Binic et de quelques sentiers sur Lantic.

L'aboutissement de ce long travail réalisé en étroite collaboration avec les bénévoles des associations a permis de réaliser la carte des Balades & Randonnées en Sud Goëlo qui sera présentée en séance. L'objectif de cette carte est de répondre à une forte demande des touristes qui souhaitent souvent avoir une carte complète des sentiers plutôt que d'utiliser plusieurs documents pour parcourir le territoire (chaque Office de tourisme éditant son propre document « rando » pour sa propre commune).

Cette carte reprend :

- au recto, l'ensemble des circuits du territoire (pédestres, équestres, VTT, et circuits pour personnes à mobilité réduite)
- au verso, une sélection de 6 circuits (1 par commune) avec un texte descriptif

Sortie en 2008, la décision de vendre cette carte au prix de 1 € avait été prise lors du conseil du 22 mai 2008. Cependant considérant que les circuits n'étaient pas tous balisés de façon satisfaisante, il a été proposé de distribuer gratuitement les cartes restantes soit 38904.

Après l'avis favorable du bureau du 25 mai dernier,

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve :

- La gratuité des cartes de randonnées restantes.
- L'autorisation donnée au Président de signer tout document se rapportant à cette délibération.

DELIBERATION N° 2010-073

Equipement sportif

Projet de stade de Beach volley

La communauté Sud Goëlo est un territoire reconnu, depuis des années, pour la pratique du volley grâce à un certain nombre de manifestations et un club de volley qui évolue au très haut niveau.

Rappel

Un club :

- Une équipe senior professionnel depuis 8 ans
- Plus de 300 adhérents (4^{ème} club de France en nombre de licenciés)
- Des équipes jeunes de la catégorie baby volley à junior remportant chaque année des titres à tous les niveaux
- Un centre de formation reconnu

- Des bénévoles très investis

Volley loisirs – Scolaire :

- plus de 500 séances pour près de 1 800 enfants (primaires et collèges)
- plus de 2 500 enfants rassemblés de mai à juin à la plage du Moulin
- des stages proposés aux enfants des écoles primaires pendant les vacances scolaires

Un territoire référencé Beach volley avec des évènements internationaux :

- Goëlo Beach Junior pendant 10 ans
- 2 étapes européennes seniors
- 2 championnats du monde des – 19 et -21 ans
- Championnat de France à St Quay Portrieux

Goëlo Beach volley :

- Une des 3 académies élite labellisée par la fédération Française depuis 3 ans

Depuis quelques années, le Beach volley est en pleine expansion. En effet, cette pratique sportive se développe au niveau mondial, notamment dans les pays européens, par le biais de championnats majeurs (un world tour sur 5 continents et 17 étapes, un championnat européen et de France). Or, il n'existe aucun équipement couvert dédié à cette activité en France.

Aussi, la réalisation d'un stade de Beach volley permettrait de créer :

- une offre sportive et éducative nouvelle
- un équipement moderne et unique sur le territoire
- un outil de développement et de communication pour la communauté de communes et une association qui a démontré son dynamisme depuis 20 ans.

Stade de Beach volley : un équipement sportif adapté et aux normes actuelles :

- un espace clos et protégé
- 3 terrains extérieurs aux normes officielles compétition
- 3 terrains extérieurs entraînement jeunes
- 2 terrains couverts aux normes officielles compétition
- Vestiaires douches sanitaires

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité,

DISCUSSION

L. GAUFFENY souligne la bonne image que cet équipement pourrait apporter au SUD GOELO ainsi qu'un complément intéressant à l'existant. Et pose la question du financement du fonctionnement.

Hugues LESAGE donne une estimation d'environ 5000 € à l'année de frais de fonctionnement.

Dominique BLANC pose la question du lieu envisagée pour cette installation.

Loïc RAOULT répond que le club de volley a pensé au site de la plage du moulin, il poursuit en rappelant que ce genre d'équipement à un grand intérêt pour la municipalité et pour le SUG GOELO.

Georges BREZELLEC rappelle qu'il n'y a pas beaucoup de possibilité pour accueillir cet équipement.

Gilbert BERTRAND complète par le fait que cette offre permet de varier l'offre touristique. Par contre il s'interroge de l'impact environnemental qui doit être le plus faible possible et pose la question de la zone humide.

Jacques DUMORTIER précise que le SMEGA peut intervenir rapidement pour donner un avis.

Le conseil communautaire :

- Approuve l'engagement d'une procédure d'appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette délibération

Le secrétaire de séance
Louis GAUFFENY